

**SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT**

Service de l'enseignement – 2, rue du 24-Septembre, 2800 Delémont

2, rue du 24-Septembre  
CH-2800 Delémontt +41 32 420 54 10  
f +41 32 420 54 11  
sen@jura.ch**Aux parents des élèves bilingues qui fréquenteront les années scolaires 3<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup>  
à la rentrée scolaire 2024-2025 (par les directions des écoles primaires)**

Delémont, le 30 janvier 2024/jmn

**Votre dossier est traité par :**

Jean-Marie Nussbaumer, tél : +41 32 420 54 33, jean-marie.nussbaumer@jura.ch

**Organisation de l'allemand pour bilingues 2024-2025**

Madame, Monsieur,

Nous vous transmettons des informations concernant le cadre de l'organisation des cours d'allemand pour bilingues (APB) durant l'année scolaire 2024-2025.

**LE CADRE**

---

- Les cours sont dispensés le matin, à raison de 4 leçons hebdomadaires placées durant le temps scolaire des élèves qui y participent.
- Ils regroupent les élèves en fonction de leur âge de fréquentation scolaire. En fonction du nombre d'inscriptions, certains groupes peuvent être dédoublés. Les demi-journées concernées ne sont pas forcément les mêmes d'une année scolaire à l'autre.
- L'admission définitive des élèves dans les cours intervient après une période probatoire de 6 semaines.
- Les élèves s'engagent à fréquenter régulièrement les cours.

**LES CONTENUS ET L'ÉVALUATION**

---

Les cours d'APB ont pour visée de maintenir et développer les compétences des élèves en allemand dans le respect de la dotation horaire en vigueur dans les classes ordinaires.

La matinée est structurée autour des domaines et activités suivants :

- Trois leçons "transversales" dispensées en langue allemande, dont deux de systématisation (fonctionnement de la langue).
- Une leçon de mathématiques ; les thèmes correspondent aux contenus des années scolaires concernées.

Une note d'APB figure dans le livret scolaire ; cette note a une valeur indicative. Elle porte sur l'ensemble des travaux effectués durant la matinée concernée.

**LE LIEU**

---

- Les cours sont donnés à l'**Ecole primaire du Gros-Seuc de Delémont (rue du Haut-Fourneau 36)**.

## **L'HORAIRE**

---

- La matinée regroupe les élèves en fonction de leur âge de fréquentation scolaire, le matin de 8.20 heures à 11.50 heures.
- Les cours n'ont pas lieu durant la première et la dernière semaine de l'année scolaire. Ils débuteront donc dans la semaine du 26 au 30 août 2024 et se termineront la semaine du 24 au 27 juin 2025.

## **INFORMATION À L'INTENTION DU CORPS ENSEIGNANT CONCERNÉ DES CLASSES ORDINAIRES**

---

Une attention particulière sera portée à l'information des personnes enseignantes des classes ordinaires. Pour faciliter l'articulation entre la classe bilingue et les classes de référence, des recommandations seront adressées à leur intention. Elles seront notamment invitées à ne pas aborder de nouveaux apprentissages dans des disciplines dites sensibles, à apporter le cas échéant leur collaboration à la remise à niveau des élèves qui pourraient en montrer le besoin pendant le temps scolaire et, en cas de difficultés consécutives à la fréquentation des cours APB, à avertir les responsables des cours APB et/ou le conseil pédagogique. La fréquentation des cours APB demande cependant un investissement certain de la part des élèves. Celle-ci devra être remise en question si l'élève devait rencontrer des difficultés scolaires importantes nécessitant des mesures de pédagogie spécialisée.

## **L'ORGANISATION DES TRANSPORTS ENTRE LE CERCLE DE DOMICILE DES ÉLÈVES ET LE CERCLE D'ACCUEIL**

---

Le Service de l'enseignement prendra en charge financièrement les transports scolaires des élèves fréquentant l'école d'un autre cercle scolaire que le cercle d'accueil <sup>1</sup>.

Le transport est normalement organisé en voiture ou en taxi jusqu'en 4<sup>e</sup>. A partir de la 5<sup>e</sup>, les élèves se déplacent en transports publics.

Des informations précises concernant l'organisation et la mise en œuvre des transports parviendront aux parents des élèves concerné-e-s d'ici à la fin juin 2023.

Les personnes suivantes se tiennent à votre disposition pour des renseignements complémentaires :

- |  |                       |              |  |
|--|-----------------------|--------------|--|
| ▪ Collaborateur                            | Jean-Marie Nussbaumer | 032 420 5433 | <a href="mailto:jean-marie.nussbaumer@jura.ch">jean-marie.nussbaumer@jura.ch</a> |
| ▪ Secrétariat du Service de l'enseignement |                       | 032 420 5410 | <a href="mailto:sen@jura.ch">sen@jura.ch</a>                                     |
| ▪ Enseignante                              | Brigitte Lambert      | 032 435 1079 | <a href="mailto:brigitte.lambert@edu.jura.ch">brigitte.lambert@edu.jura.ch</a>   |
| ▪ Enseignant                               | Roland Vedani         | 079 753 4959 | <a href="mailto:roland.vedani@edu.jura.ch">roland.vedani@edu.jura.ch</a>         |

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Fred-Henri Schnegg  
Chef de Service

**Annexes** : ment.

**Copies** : - à Mme Brigitte Lambert ;  
- à la direction de l'Ecole primaire de Delémont ;  
- au corps enseignant concerné (par les directions).

---

<sup>1</sup> RSJU 410.111, art. 13